

Le mouvement syndical en Suisse en 1908.

Part 2

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **1 (1909)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382782>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

autres ne consiste au fond que justement dans l'effort de régler les proportions de l'offre et de la demande, le plus possible à leur avantage.

A part cela, nous avons pu constater que les ouvriers les mieux organisés ont presque suivi, sinon dépassé, quelque peu l'augmentation des prix des vivres et loyers par les hausses de salaire obtenues.

Il serait donc bien plus utile de commencer par expliquer aux travailleurs de tous les métiers qu'ils doivent se syndiquer, et une fois que la plupart des ouvriers feront partie d'une organisation syndicale qui mérite ce nom, on sera en état de juger plus exactement de la valeur réelle des mouvements de salaire.

Nous demandons encore à ceux qui nient une valeur réelle aux mouvements de salaire, pourquoi ils n'admettent pas que les ouvriers acceptent sans résister les baisses de salaire. Dans tous les cas, il faudrait cesser d'appuyer les augmentations des traitements des conseillers d'Etat, des pasteurs, des instituteurs et des gendarmes, si on doute de la valeur réelle de l'augmentation des salaires des ouvriers.

Dans cette lutte pour sa part au produit du travail, il s'agit seulement pour l'ouvrier de chercher à obtenir le plus possible, en attendant que le moment arrive, où il ne restera que des producteurs, pour se partager les richesses sociales.

Nous sommes persuadés que, pour le moment, la valeur des mouvements de salaire dépend surtout de l'état et de la force de l'organisation ouvrière. Plus cette dernière est capable de maintenir ce qu'elle a obtenu, plus les résultats des mouvements de salaire doivent être considérés comme positifs.

Toutes ces considérations ne changent en rien ce fait économique, soit que le renchérissement excessif du coût de la vie en Suisse constitue pour le moment une forte diminution de la valeur de la main-d'œuvre.

Dans un prochain article, nous montrerons que la part de l'ouvrier au produit du travail a encore diminué par le fait que l'augmentation des bénéfices ou profits du patronat et des capitalistes dépasse de beaucoup l'augmentation de salaire de l'ouvrier.



Le mouvement syndical en Suisse en 1908.

II.

L'administration et les institutions de secours des fédérations syndicales.

Plus l'organisation syndicale s'étend, plus les tâches qui lui incombent deviennent nombreuses et difficiles. Quand les syndicats obtiennent des succès par les luttes économiques, les patrons voient le moment s'approcher, où la moindre concession à faire aux ouvriers entraîne fatalement une diminution du profit

de l'entrepreneur. La peur devant la ruine, habilement suggérée par de malins démagogues, finit par décider les plus indifférents parmi les patrons, depuis les plus petits camelots jusqu'aux plus puissants industriels à s'unir dans ces organisations de lutte qui ne connaissent qu'un adversaire, c'est l'organisation ouvrière.

Quand les syndicats n'ont point de chance, et que les affaires vont mal, c'est pour les patrons une raison de plus à lutter et ils ne manquent aucune occasion pour arracher, pièce par pièce, aux ouvriers les quelques concessions faites aux organisations syndicales en période de prospérité. C'est ce qui s'est présenté en grand en Suède, par exemple. Si les syndicats suédois ont réussi à sauvegarder, du moins en partie, les positions acquises, on peut parler d'une victoire ouvrière, malgré l'avis contraire de la rédaction du *Réveil*, à Genève. En effet, dans la période de dépression économique, les associations patronales vont plus loin, elles finissent par s'attaquer carrément aux organisations ouvrières mêmes, dans l'espoir d'être garanties pour longtemps contre toutes revendications ouvrières et les luttes qui pourraient en résulter.

Si ce phénomène est encore peu connu en Suisse romande, il ne tardera pas à se produire dès que l'organisation ouvrière aura pris une extension redoutable dans cette partie du pays.

C'est ainsi que la lutte économique devient toujours plus difficile et que les organisations syndicales se trouvent forcées d'étudier toujours mieux les conditions, de préparer d'avantage leurs mouvements, et de compléter aussi l'organisation à l'intérieur, de sorte quelle puisse suffire à tous les besoins du mouvement.

Dès que l'organisation syndicale prend une extension plus forte et que les luttes deviennent plus difficiles, exigeant en même temps de plus grands sacrifices de la part de chaque membre, on rencontre généralement plus de difficultés pour maintenir les nouveaux adhérents au syndicat, surtout ceux qui affluent à la veille d'un mouvement.

En outre, la pression du patronat et de ses soutiens sur les ouvriers, puis le continuel va-et-vient des travailleurs que le développement industriel produit, et enfin les crises économiques, sont autant d'obstacles qui rendent la propagande syndicale pénible.

Jusqu'ici, les fédérations syndicales ont pu braver en partie ces obstacles et difficultés par des institutions de secours. On a pu s'en rendre compte par les chiffres présentés dans les tableaux I et II dans la première partie de notre rapport.

En songeant, à part cela, aux différences considérables du développement industriel dans les différentes régions de notre pays et aux différences de langues et celles du degré de l'instruction qui existent entre les travailleurs en Suisse, on comprend que le développement de l'organisation ouvrière exige un travail administratif considérable et un appareil d'administration parfois coûteux et compliqué.

Recettes des fédérations affiliées à l'Union suisse des fédérations syndicales pour l'année 1908.

Tab. III Fédération des	Finances d'entrée		Cotisations statutaires		Cotisations extraordinaires, listes de souscriptions		Autres recettes		Total	
	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.
Relieurs	219	—	25,225	40	1,505	50	3,723	17	30,673	07
Coiffeurs	143	—	3,394	40	286	—	795	—	4,618	40
Ouvriers des Communes et de l'Etat	—	—	3,790	—	1,029	—	277	—	5,096	—
Ouvriers auxiliaires des arts graphiques	218	—	18,144	50	264	70	1,538	50	20,165	70
Ouvriers sur bois	1,359	20	151,195	41	6,799	52	18,133	43	177,487	56
Chapeliers	39	—	2,779	83	—	—	1,172	25	3,991	08
Ouvriers de l'alimentation	—	—	63,282	40	724	80	2,629	11	66,636	31
Ouvriers sur cuir	104	75	14,941	70	550	05	823	88	16,420	38
Lithographes	132	—	48,238	75	1,127	20	3,936	10	53,434	05
Peintres et plâtriers	—	—	66,694	88	86	50	2,105	31	68,886	69
Maçons et manœuvres	—	—	23,182	14	—	—	6,252	06	29,434	20
Métallurgistes	1,709	80	352,068	11	4,973	03	11,619	57	370,370	51
Tailleurs et couturières	439	50	26,779	65	14,600	65	1,627	60	43,447	40
Travailleurs de la pierre	1,248	96	18,740	90	328	50	1,421	14	21,739	50
Travailleurs de l'industrie textile	—	—	31,693	80	13,552	59	² 54,328	35	99,574	74
Ouvriers du transport	—	—	6,547	85	—	—	347	32	6,895	17
Typographes	85	—	265,146	90	677	—	32,622	03	298,530	93
¹ Travailleurs de l'industrie horlogère	—	—	90,289	13	5,759	50	3,127	83	99,176	46
Ouvriers charpentiers	—	—	20,049	06	—	—	7,233	84	27,281	90
	5,697	21	1,232,184	81	52,264	54	153,713	49	1,443,860	05

¹ Ces chiffres ne concernent que les fédérations des ouvriers horlogers, des monteurs de boîtes et des pierristes.

² Y compris les emprunts et collectes des différentes fédérations de branches.

Les indications figurant sur le tableau III nous montrent quels étaient les moyens financiers, dont disposaient nos fédérations syndicales en 1908, sans compter l'état de fortune ou les soldes de l'année précédente.

En ajoutant à la somme totale des recettes *fr. 1,443,860.05*, celle des recettes des fédérations qui ne sont pas encore affiliées à notre Union syndicale, on obtient comme recettes totales pour l'ensemble des organisations syndicales en Suisse la somme de *fr. 1,700,000.—* (chiffre rond).

Ce dernier chiffre est approximatif, car nous n'avons pu avoir les comptes rendus de toutes les fédérations du personnel des chemins de fer.

Nos indications concernent environ 112,000 travailleurs syndiqués, ce qui donne *fr. 15,1* comme recette annuelle moyenne par membre pour l'ensemble des fédérations. En nous basant seulement sur les fédérations affiliées à l'Union syndicale, nous obtenons une recette moyenne de *fr. 21,5* par membre pour l'année 1908.

Cette comparaison nous permet de constater qu'en général les membres des fédérations affiliées à l'Union syndicale font des sacrifices beaucoup plus grands que les membres des fédérations qui restent en dehors de notre union. Seuls les typographes de la Suisse romande font ici une exception, en versant en moyenne *80 fr.* de cotisations par année.

Cependant, cette somme de *fr. 1,700,000.—* ne représente qu'une partie de ce que les travailleurs syndiqués en Suisse versent chaque année pour le mouvement. Nous avons déjà signalé que l'état de

fortune et les soldes des comptes de l'année précédente ne sont pas compris dans cette somme. Puis, il reste les cotisations aux sections locales, les cotisations et souscriptions aux unions ouvrières, etc., que l'on peut évaluer à *fr. 600,000.—* au minimum pour l'année 1908.

Dans certaines fédérations (cheminots, certaines branches de l'industrie textile et de l'industrie horlogère) la cotisation locale est supérieure à celle qui est versée à la caisse de la fédération.

Par conséquent, nous ne croyons nullement exagérer en estimant la somme totale que sacrifient les travailleurs syndiqués chaque année pour le mouvement à $2\frac{1}{4}$ millions de francs.

La fortune totale de toutes les fédérations syndicales en Suisse se monte à *fr. 2,500,000.—* (chiffre rond), dont les $\frac{3}{4}$ reviennent aux fédérations affiliées à l'Union syndicale.

Il y a 10 ans, les mêmes fédérations réunissaient à peine 60,000 membres et leurs recettes annuelles se chiffraient par *fr. 350,000* environ pendant que la fortune de l'ensemble ne dépassait guère un quart de million. En présence de ce changement, on est en droit de parler d'un progrès sérieux dans ce domaine.

Les indications contenues dans le tableau IV peuvent renseigner nos lecteurs sur le progrès réalisé par nos fédérations dans le domaine financier pendant les 3 années, depuis 1906 à la fin de l'année 1908.

Ce que nous voudrions relever spécialement du tableau IV, ce n'est pas seulement le fait réjouissant de l'accroissement constant des recettes pour la plu-

Recettes des fédérations syndicales suisses dans les années 1906, 1907 et 1908, établies par membre et par année.

Tab. IV Fédération des	Les calculs sont basés s. le nom- bre des mem- bres suivant		Total des recettes, excepté le solde en caisse de l'année précédente						Moyenne des recettes pour les 3 ans		Augmentation de 1906 à 1908	Recettes provenant des cotisations statutaires						Moyenne des recettes prov. des cotisations pour les 3 ans		Augmentation de 1906 à 1908
	1906	1908	1906		1907		1908					1906		1907		1908				
				Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	%	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.
1. Relieurs	540	620	11	65	25	43	48	84	28	64	319	11	45	22	89	40	16	24	84	250
2. Coiffeurs	260	260	—	—	—	—	17	76	—	—	5	—	—	—	—	13	05	—	—	—
3. Ouvriers des com- munes et de l'Etat	1,640	1,810	1	81	2	17	2	81	2	26	55	1	26	1	62	2	09	1	68	68
4. Ouvr. auxiliaires des arts graph.	650	1,080	12	04	11	18	18	67	13	36	55	11	—	9	44	16	08	12	18	46
5. Ouvriers sur bois	7,700	6,800	16	45	17	10	26	10	19	88	58	—	—	15	73	22	23	18	98	41
6. Chapeliers	250	230	8	14	10	35	18	14	12	21	122	7	43	9	74	12	63	9	93	70
7. Ouv. d. l'Alim.	3,730	4,100	12	96	—	—	16	25	14	60	25	9	89	12	57	15	34	12	63	55
8. Ouvriers sur cuir	1,220	1,200	8	72	10	12	13	68	10	84	56	7	18	9	18	12	45	9	60	73
9. Lithographes . .	520	630	84	35	86	23	84	81	85	13	—	76	65	80	26	76	56	77	82	—
10. Peintres et plâtriers	1,880	3,160	—	—	—	—	21	79	—	—	—	15	60	15	60	19	50	16	90	25
11. Maçons et manœu- vres	4,000	2,500	—	—	9	25	11	76	10	50	27	—	—	5	76	9	27	7	51	61
12. Métallurgistes	12,000	13,800	21	91	25	79	26	84	24	84	22	20	94	24	63	25	51	23	69	21
13. Tailleurs d'habits	1,790	1,970	11	42	14	37	22	05	15	61	93	10	64	13	23	13	59	12	48	27
14. Tailleurs d. pierres	2,400	1,770	8	31	12	67	12	25	11	07	47	7	76	10	85	10	56	9	75	36
15. Ouvr. du textile	8,700	7,800	3	96	5	75	12	76	7	49	222	3	45	5	35	5	39	4	73	56
16. Ouv. du transport	500	1,100	—	—	—	—	6	23	—	—	—	—	—	—	—	5	95	—	—	—
17. Typographes . .	2,660	3,040	96	98	101	94	98	20	99	04	1,2	84	44	86	69	87	21	86	11	3,2
18. Horlogers	12,600	11,000	6	05	8	10	9	01	7	72	48	3	76	7	29	8	20	6	71	118
19. Charpentiers . .	1,510	1,330	18	37	20	66	20	51	19	84	11	13	44	14	73	15	07	14	41	12

part des fédérations, mais aussi les différences considérables qu'il y a entre le taux des cotisations d'une fédération à l'autre.

Nous nous rendons parfaitement bien compte de ce que les différences parfois considérables du revenu des ouvriers, suivant leur métier, puis, les différences qui existent au sujet du développement des institutions de secours entre fédérations, justifient certaines différences dans le versement des cotisations.

Pourtant, on ne devrait pas uniquement se baser sur le revenu momentané de l'ouvrier et sur les services que lui rend la fédération, dont il fait partie, par les institutions de secours. En établissant le taux des cotisations, il faut en même temps se demander, où on se trouve placé, quant aux conditions de travail en général, et il faut mesurer un peu le chemin qui nous reste à parcourir pour arriver au but poursuivi. Ainsi, on trouvera que les plus arriérés devraient faire les plus grands efforts pour pouvoir avancer plus vite. Sans doute, le versement des cotisations n'est pas le seul facteur qui détermine le succès du mouvement syndical, ce n'est pas par lui seulement que nous devons juger de la valeur d'une organisation. Mais, il est un des facteurs et en ce moment un de plus importants. Toutes ces raisons nous amènent à la conclusion que la majorité de nos fédérations syndicales est restée trop en arrière, pour le versement des cotisations, sur les fédérations des typographes, des lithographes et des relieurs.

Ce que nous venons d'expliquer ne diminue en rien le progrès constaté au début de ce chapitre.

Les chiffres donnés par le tableau IV nous prouvent que la plupart des fédérations font de sérieux efforts pour rattraper celles qui sont en avant. Si la comparaison de leur situation avec celle des fédérations plus anciennes et plus solides montre qu'il leur reste beaucoup à faire pour atteindre le degré de force et de solidité intérieure nécessaire, pour pouvoir déployer une action efficace et constante en faveur de leur but, le progrès constaté prouve que ni les attaques du patronat, ni les efforts désastreux de la crise économique, pas plus que les malversations et calomnies répandues contre nos fédérations syndicales, n'ont atteint sérieusement l'esprit de sacrifice des travailleurs syndiqués en Suisse, et leur confiance dans l'organisation à laquelle ils appartiennent.

Maintenant, passons aux dépenses, voir tab. V.

Par le tab. V, nous pouvons constater qu'en 1908 nos fédérations syndicales ont dépensé *fr. 1,324,834* au total. Sur le total des recettes *fr. 1,443,860*, il reste donc un solde de *fr. 121,000*, ce qui n'est pas beaucoup. Il faudra par conséquent que les fédérations observent de très près leur ménage.

On constate également que la plupart des fédérations ont dû faire les plus fortes dépenses pour les grèves, les repréailles ou les lock-outs. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet. Ensuite, ce sont les secours aux malades qui ont englouti les plus fortes

sommes des dépenses. Pour tous les secours (y compris ceux pour les grèves, représailles et lock-outs) les fédérations ont dépensé ensemble fr. 895,065, ce qui représente le 67,5 % du total des dépenses pour l'année 1908. La plus forte dépense qui suit, représentant le 14,5 % de la somme totale des dépenses, est celle qui concerne l'administration, puis, c'est celle pour les organes des fédérations qui suit, elle atteint en moyenne le 9,7 %.

Pour juger d'une façon objective de ces chiffres, il ne suffit pas de connaître les résultats d'une seule année. On n'obtiendra une mesure plus certaine que par l'observation attentive et des comparaisons des résultats de plusieurs années.

C'est alors que, par les expériences du passé et les observations du présent, on pourra déduire des conclusions sur l'avenir. Cette façon de procéder n'est pas seulement recommandable pour ce qui concerne l'administration et les finances, elle doit être appliquée autant que possible à tous les domaines de l'activité syndicale.

Nous avons rassemblé toutes les matières disponibles, concernant l'administration des fédérations, pendant les 3 dernières années, et le tab. VI montre comment se répartissent les dépenses de ces fédérations:

Le tab. VI ne nous donne qu'une image abstraite qui peut servir pour la comparaison entre les recettes et les dépenses d'une même fédération, mais il ne faudrait pas vouloir l'utiliser pour établir des comparaisons entre plusieurs fédérations, car à ce sujet, il est nécessaire de tenir compte de la constitution particulière de chaque fédération, du service de secours, de la composition et de l'édition des organes de publicité, etc., etc. On trouvera des renseignements sur ces sujets dans les tab. VII et VIII de ce rapport.

Ce qui ressort comme fait certain des chiffres contenus dans le tab. VI, c'est l'accroissement fort et constant de toutes les dépenses et la grande différence absolue de ces dépenses d'une fédération à l'autre. Il est naturellement impossible d'établir une limitation juste des différents postes de dépenses.

Non seulement la comptabilité des fédérations ne s'y prête pas, mais les fonctionnaires, dont les traitements figurent dans les dépenses pour l'administration, ainsi que les imprimés et les organes de publicité se trouvant une fois au service de la propagande, puis, à celui de l'administration et enfin, ils servent aux mouvements et ainsi de suite.

Il faut, par conséquent, pour ne pas rester entièrement dans l'incertitude, spécifier les dépenses aussi bien qu'il est possible de le faire et, avec le temps, on parviendra à être mieux renseigné; l'exposé que contient le tab. VI est destiné à servir ce but.

Où l'on se trouve déjà mieux renseigné, c'est dans les chiffres proportionnels donnés au tab. IX. Mais, avant de les consulter, il est nécessaire

d'étudier un peu les renseignements réunis dans les tab. VII et VIII, sur l'état intérieur de nos fédérations.

On constate, par les renseignements réunis au tab. VII, que dans certaines fédérations les membres se trouvent encore dispersés dans de nombreuses petites sections. Ici se montre un peu l'esprit corporatiste des groupements professionnels qui veulent, à tout prix, maintenir leur section particulière, au lieu de s'unir aux autres camarades de la même fédération, pour ne former qu'une seule section locale.

Les coiffeurs arrivent ici au premier rang avec 13 sections pour 260 membres, soit en moyenne 20 membres par section; ensuite, nous voyons les travailleurs de la pierre, avec une moyenne de 28 membres par section, ou 62 sections pour 1774 membres fédérés. Quant aux coiffeurs, ce phénomène se comprend sans autre par le petit nombre de camarades de cette profession qui se trouvent dans une même localité. Quant aux travailleurs du bâtiment, la proportion varie énormément suivant la saison. Dans certaines fédérations des ouvriers du bâtiment, le nombre des membres d'une section représente en été le double, même le triple du nombre qu'elle accuse en hiver.

Néanmoins, il y a une différence de concentration considérable entre les organisations du bâtiment et celles des grandes industries. Pour les ouvriers sur métaux, nous avons constaté en moyenne 140 membres, et pour les ouvriers de l'industrie horlogère 150 membres par section. Dans les deux organisations, il y a, à côté d'un certain nombre de petites sections, quelques grandes sections comptant 1000, 1500 et même jusqu'à 2000 membres, c'est-à-dire une seule de ces sections compte autant de membres que les 4 plus petites fédérations affiliées à l'Union syndicale ensemble.

Dans la seconde rubrique du même tableau, nous pouvons observer le degré de concentration par localité. A ce sujet, les travailleurs de l'industrie horlogère, puis les ouvriers des communes et de l'Etat, et enfin ceux de l'industrie textile accusent le plus grand nombre de sections pour la même localité.

Ce fait a une certaine importance, parce que plus les membres d'une organisation se trouvent dispersés et moins la concentration locale est réalisée, plus les frais ou dépenses pour la propagande et l'administration sont élevés. Naturellement, à la condition qu'une organisation déploie une activité administrative ou de propagande.

Ceci, nous ne pouvons le constater pour toutes les fédérations, parce qu'il y a des cas (par exemple dans l'industrie horlogère), où les sections se chargent d'une grande partie des frais de propagande ou des dépenses administratives.

La question de la concentration de plusieurs sections de la même localité en une même section locale, fera l'objet d'une étude spéciale, car à ce sujet, il n'y a pas que le point de vue financier à observer.

Dépenses des fédérations syndicales

Fédération des	Administration y compris les imprimés, mais sans le journal		Délégations et propagande		Journal		Grèves lock-outs et représailles		Assistance judiciaire	
	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Relieurs	1,639	50	403	15	1,821	—	405	72	—	—
Coiffeurs	675	—	380	85	1,338	35	1,612	75	407	90
Ouvriers des communes et de l'Etat .	1,842	—	407	—	576	—	1,030	—	—	—
Ouvriers auxiliaires des arts graphiques	1,070	44	380	35	2,162	40	—	—	—	—
Ouvriers sur bois	15,690	64	2,337	08	17,183	97	81,211	90	6,841	46
Chapeliers	376	60	97	10	280	—	260	—	—	—
Ouvriers de l'alimentation	18,715	52	2,476	58	5,457	35	15,990	38	1,143	50
Ouvriers sur cuir	4,482	67	1,231	65	2,113	79	1,174	60	—	—
Lithographes	7,194	24	833	10	3,130	44	3,451	60	—	—
Peintres et plâtriers	* 14,080	72	1,411	15	4,426	42	18,439	32	2,723	55
Maçons et manœuvres	9,786	57	7,973	80	2,644	55	5,323	93	536	80
Métallurgistes	53,720	25	10,646	78	31,209	—	109,829	05	5,183	40
Tailleurs d'habits	4,163	15	1,812	35	4,514	30	26,358	35	100	—
Tailleurs de pierres	5,581	04	1,821	65	3,730	20	2,349	—	593	20
Ouvriers du textile	15,171	76	1,636	68	6,452	34	87,790	97	206	45
Ouvriers du transport	1,376	42	741	55	2,966	15	57	—	—	—
Typographes	17,796	53	895	15	14,096	69	964	25	600	—
Travailleurs de l'industrie horlogère .	14,251	24	4,830	55	25,402	68	14,398	30	—	—
Ouvriers charpentiers	4,422	56	2,066	93	2,511	04	50	—	375	10
	192,036	85	42,383	45	132,016	67	370,697	12	18,711	36

* Pour les imprimés seuls fr. 6,347.97.
 ** Seulement pour le viatique.
 *** Seulement pour les secours de décès.

Comparaison des principales dépenses des fédérations syndicales suisses

Tab. VI Fédération des	Les calculs sont basés sur le nombre des membres suivant				Augmentation ou diminution de 1906 à 1908	Administration y compris les im- primés à l'excep- tion du journal				Augmentation ou diminution de 1906 à 1908	Délégations et propagande				Augmentation ou diminution de 1906 à 1908
	1906	1907	1908	Moyenne des 3 ans		1906	1907	1908	Moyenne des 3 ans		1906	1907	1908	Moyenne des 3 ans	
				%	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1. Relieurs	540	630	620	+14,8	0.63	1.60	2.64	1.62	+2.01	0.09	1.36	0.65	0.70	+0.56	
2. Coiffeurs	260	250	260	—	2.94	?	2.50	2.72	—0.22	0.19	?	1.46	0.82	+1.27	
3. Ouv. des com. et de l'Etat .	1,640	1,700	1,810	+10,3	0.09	0.04	1.01	0.38	+0.92	—	—	0.22	—	—	
4. Ouv. auxil. des arts graph. .	650	1,220	1,080	+67	1.42	0.76	0.99	1.05	—0.52	0.23	0.29	0.35	0.29	+0.12	
5. Ouvriers sur bois	7,700	7,800	6,800	—11,7	0.70	1.51	2.30	1.50	+1.60	1.37	3.36	3.43	2.72	+2.06	
6. Chapeliers	254	250	230	—8	1.01	1.71	1.70	1.47	+0.69	0.75	1.92	0.44	1.03	—0.31	
7. Ouvriers de l'alimentation .	2,730	4,300	4,100	+9,9	1.76	2.36	4.56	2.89	+2.80	0.40	0.65	0.60	0.55	+0.20	
8. Ouvrier sur cuir	1,220	1,640	1,200	—1,6	1.03	1.26	3.72	2. —	+2.69	0.38	0.47	1.02	0.62	+0.64	
9. Lithographes	520	570	630	+21,1	5.11	7.12	11,4	7.88	+6.30	1.20	1.82	1.32	1.44	+0.12	
10. Peintres et plâtriers	1,880	3,060	3,160	+40,5	2.00	1.62	4.45	2.69	+2.25	0.58	0.72	0.44	0.58	—0.14	
11. Maçons et manœuvres . . .	4,000	6,000	2,500	—37	?	1.12	3.91	2.51	—	—	1.20	3.18	2.19	—	
12. Métallurgistes	12,000	14,500	13,800	+15	1.26	1.47	3.89	2.20	+2.63	0.46	0.65	0.77	0.62	+0.31	
13. Tailleurs d'habits	1,790	1,950	1,970	+10	1.85	2.53	2.11	2.16	+0.26	1.51	1.56	0.92	1.33	—0.59	
14. Tailleurs de pierres	2,400	2,220	1,770	—35,5	2.53	2.80	3.14	2.82	+0.61	0.31	0.29	1.02	0.54	+0.71	
15. Ouvriers du textile	8,700	10,000	7,800	—13,4	0.61	0.71	1.94	1.08	+1.33	0.43	0.13	0.20	0.22	—0.23	
16. Ouvriers du transport . . .	500	1,000	1,100	+120	—	—	1.25	—	—	—	—	0.67	—	—	
17. Typographes	2,660	2,850	3,040	+14,6	3.33	3.42	5.85	4.20	+2.52	1.17	0.90	0.29	0.78	—0.88	
18. Travailleurs d.l'ind. horlogère	12,600	13,000	11,000	—12,6	0.31	0.91	1.29	0.83	+0.98	0.29	0.16	0.43	0.29	+0.14	
19. Ouvriers charpentiers . . .	1,510	1,480	1,330	—13,5	2.83	2.19	3.40	2.80	+0.57	0.60	0.85	1.55	1. —	+0.95	

suisses dans l'année 1908.

Viatique et secours de chômage		Secours en cas de maladie		Secours en cas d'invalidité et de décès		Secours et cotisations à d'autres organisations				Secours extra-ordinaires		Autres dépenses		Total des dépenses	
						dans le pays		à l'étranger							
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,494	—	10,483	50	—	—	100	—	954	35	—	—	2,907	34	21,208	56
194	—	291	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,087	25	6,987	10
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,316	—	5,171	—
** 2	—	14,944	—	*** 190	—	150	—	—	—	—	—	817	90	19,717	09
6,906	46	25,552	13	*** 244	50	3,600	—	—	—	3,899	02	17,206	98	180,674	14
76	50	—	—	—	—	117	—	12	09	—	—	—	—	1,219	29
4,408	40	6,166	—	—	—	1,803	12	—	—	—	—	4,594	68	60,755	53
1,783	60	4,561	80	115	20	480	—	517	45	—	—	91	60	16,552	36
7,732	15	15,154	50	*** 650	—	399	60	410	—	—	—	25	—	38,980	63
3,100	—	5,217	—	*** 950	—	100	—	—	—	—	—	1,513	65	51,961	81
369	21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	615	52	27,250	38
22,658	10	126,066	72	y compris a ¹	—	4,800	—	305	67	6,214	92	15,089	77	385,723	66
1,344	12	1,927	90	*** 125	—	230	—	—	—	—	—	2,988	89	43,564	06
** 388	15	—	—	1,695	—	—	—	—	—	—	—	4,225	67	20,383	91
51	40	—	—	—	—	1,000	—	80	—	490	95	—	—	112,880	55
—	—	—	—	—	—	200	—	—	—	—	—	16	90	5,358	02
23,243	70	109,949	25	59,325	25	6,127	34	1,170	—	—	—	2,128	95	236,297	11
—	—	—	—	—	—	6,040	60	—	—	—	—	6,937	40	71,860	77
2,921	50	4,348	20	*** 90	—	738	—	—	—	—	—	765	63	18,288	96
77,673	29	324,662	—	63,384	95	25,885	66	3,449	56	10,604	89	63,329	13	1,324,834	93

dans les années 1906, 1907 et 1908, établie par membre et par année.

	Journal				Augmentation ou diminution de 1906 à 1908	Grèves, lock-outs et représailles				Augmentation ou diminution de 1906 à 1908	Autres secours (Viatique, chômage maladie, etc.)				Augmentation ou diminution de 1906 à 1908	Total des dépenses				Augmentation ou diminution de 1906 à 1908
	1906	1907	1908	Moyenne des 3 ans		1906	1907	1908	Moyenne des 3 ans		1906	1907	1908	Moyenne des 3 ans		1906	1907	1908	Moyenne des 3 ans	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
1	2.63	5.05	2.93	3.53	+0.30	0.51	0.81	0.65	0.65	+0.14	2.98	4.04	22.79	9.93	+19.81	6.84	15.84	34.20	18.96	+27.36
2	0.76	—	5.10	2.93	+4.24	0.67	—	6.20	3.43	+2.76	0.52	—	3.43	1.97	+2.91	5.82	—	26.87	16.34	+21.05
3	—	—	0.32	—	—	0.46	0.53	0.57	0.52	+0.11	0.40	—	—	—	—	0.96	1.02	2.87	1.61	+1.91
4	0.46	0.81	2. —	1.09	+1.54	—	0.08	—	—	—	8.28	5.67	14.15	9.36	+5.87	10.48	8.16	18.25	12.29	+7.77
5	2.17	1.82	2.52	2.17	+0.35	7.46	8.86	11.94	9.42	+4.48	—	2.33	6.38	4.35	—	15.01	18.37	26.57	19.95	+11.56
6	1.36	1.46	1.27	1.36	-0.09	1.61	—	1.17	0.92	-0.44	1.14	1.20	0.93	1.09	+0.21	6.14	6.31	5.54	5.99	+0.60
7	1.15	0.65	1.33	1.04	+0.18	4.73	4.60	3.90	4.41	-0.83	1.86	1.61	3.29	2.25	+1.43	10.62	10.34	14.81	11.92	+4.19
8	1.06	1.54	1.80	1.46	+0.74	3.13	4.58	0.97	2.89	-2.16	2.91	3.60	6.19	4.23	+3.28	7.68	8.71	13.74	10.04	+6.06
9	4.65	4.59	4.96	4.73	+0.31	0.77	3.85	5.47	3.36	+4.70	37.35	28. —	38.64	34.66	+1.29	49.47	45.88	61.87	52.40	+12.40
10	0.77	1.08	1.40	1.08	+0.63	13.15	15.43	5.83	11.47	-7.32	1.98	2.15	3.82	2.65	+1.84	18.51	21.03	16.76	18.73	+1.75
11	—	0.66	1.05	0.85	—	—	5.17	2.12	3.64	—	—	0.62	0.36	0.49	—	—	8.32	10.90	9.61	+2.62
12	2.15	1.20	2.26	1.87	+0.11	7.15	7. —	7.95	7.36	+0.80	7.17	8.15	11.62	8.78	+4.45	19.85	20.90	27.95	22.90	+8.10
13	1.62	1.59	2.29	1.83	+0.67	3.86	9.93	13.37	9.05	+9.51	1.42	1.53	1.89	1.61	+0.47	10.36	17.78	22.11	16.75	+6.35
14	1.27	1.60	2.10	1.65	+1.83	3.17	3.58	1.32	2.69	-1.85	0.79	1.13	2.12	1.34	+1.33	8.87	10.34	11.51	10.24	+2.64
15	0.82	0.86	0.82	0.83	—	0.28	0.98	11.25	4.17	+10.97	0.14	0.13	0.23	0.16	+0.09	3.04	5.74	14.47	7.75	+4.71
16	—	—	2.69	—	—	—	—	0.05	—	—	—	—	0.18	—	—	—	—	4.87	—	—
17	2.86	3.43	4.63	3.64	+1.77	0.43	0.01	0.31	0.25	-0.12	60.40	60.71	66.15	62.42	+5.75	68.62	69.34	77.72	71.89	+9.10
18	—	0.44	2.30	1.37	—	3.48	3.01	1.30	2.59	-2.18	—	—	—	—	—	5.89	5.59	6.53	6. —	+0.64
19	2.23	1.29	1.88	1.80	-0.35	10.21	9.39	0.03	6.72	-10.18	1.14	1.34	6.45	2.97	+5.31	20.35	19.65	13.75	17.91	-6.60

Ce qui reste bien acquis, c'est le fait qu'en général les frais administratifs d'une organisation sont proportionnellement d'autant plus élevés que le nombre de ses adhérents est restreint et que le nombre des sections est élevé.

Il y a ensuite le nombre des fonctionnaires rétribués, puis l'édition et la confection des organes de publicité qui jouent un rôle important, quand il s'agit des dépenses d'une organisation. Ce sont des questions sur lesquelles nous aurons également encore à revenir. Les indications fournies dans le tab. VII doivent nous permettre de juger d'une façon objective des chiffres de dépenses.

Ce sont les organisations des travailleurs de l'industrie horlogère qui accusent le plus petit nombre de fonctionnaires permanents: un fonctionnaire pour 6500 membres; arrivent ensuite les ouvriers sur bois, avec un fonctionnaire pour 2200 membres. Nous aurons prochainement l'occasion d'examiner, si cette situation est avantageuse pour l'organisation ou non.

Il y a déjà été question des cotisations, les chiffres donnés dans le tab. VIII nous montrent qu'elles varient beaucoup, non seulement d'une fédération à l'autre, mais aussi dans la même fédération. S'il y a lieu de tenir compte de la différence des revenus de l'ouvrier, il ne faudrait cependant pas aller trop loin dans la division de taux des cotisations. Autrement, il n'y aura pas que les recettes des fédérations que cela concerne qui en souffriront, mais l'administration et

le contrôle se trouveront compliqués et deviendront, à la fois, plus difficiles et plus coûteux. Quant au développement des institutions de secours, nous devons, cette fois, nous borner aux renseignements fournis par le tab. VIII. Ces renseignements peuvent suffire pour se rendre compte de ce que chaque fédération offre aujourd'hui à ses membres, dans quelle mesure les institutions de secours augmentent le travail administratif, et aussi comment elles peuvent favoriser la propagande.

Nous nous sommes efforcés de procurer par le tab. IX un aperçu général, permettant de juger du ménage de chaque fédération, par sa comparaison avec ceux des autres fédérations. Il va sans dire qu'il ne faut pas perdre de vue les indications réunies dans les tab. VII et VIII. En outre, les observations faites au sujet du tab. VI comptent également à propos des chiffres contenus dans le tab. IX.

* * *

Institutions

Tab. VIII		Viatique							
Fédération des	Nombre de semaines donnant droit au minimum	par jour		par kilomètre	au minimum		au maximum		Nombre de semaines donnant droit au maximum
		au minimum	au maximum		Nombre de jours	jusqu'au montant de	Nombre de jours	jusqu'au montant de	
		Fr.	Fr.			Fr.		Fr.	
1. Relieurs	26	0.50	1.75	—	40	20.—	40	70.—	208
2. Coiffeurs	26	1.—	1.—	—	6	6.—	—	—	—
3. Ouvriers des communes et de l'Etat	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Ouvriers auxiliaires des arts graphiques	—	2.—	¹ 2.—	—	—	—	—	—	—
5. Ouvriers sur bois	52	1.50	1.50	4	—	25.—	—	45.—	260
6. Chapeliers	26	1.—	1.—	—	I. Cl. 10 II. Cl. 20	I. Cl. 10.— II. Cl. 20.—	20 40	20.— 40.—	52
7. Ouvriers de l'alimentation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Ouvriers sur cuir	52	1.25	1.25	—	9	12.—	24	30.—	52
9. Lithographes	26	—	—	4	—	30.—	—	—	—
10. Peintres et plâtriers	⁶ 52	1.—	¹ 1.—	—	—	—	—	—	—
11. Maçons et manœuvres	⁶ 40	1.—	1.50	—	40	40.—	—	—	—
12. Métallurgistes	52	1.—	1.—	—	42	42.—	76	76.—	260
13. Tailleurs et couturières	52	—	—	2	—	15.—	—	25.—	104
14. Travailleurs de la pierre	52	—	—	3	—	20.—	—	40.—	260
15. Travailleurs de l'industrie textile	52	—	—	—	—	10.—	—	20.—	104
16. Ouvriers du transport	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Typographes	6	1.25	1.25	—	38	47.50	—	—	—
18. Travailleurs de l'industrie horlogère	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19. Ouvriers charpentiers	40	1.—	1.—	—	—	20.—	—	—	—

¹ Par section. Les secours sont réglés par le nombre des sections, ainsi que par le fait qu'ils ne peuvent être de nouveau touchés au même endroit qu'après un certain stage d'interruption.

² Semaines ou par semaine.

³ de chambre et complètement

¹ Par section. Les secours sont réglés par le nombre des sections, ainsi que par le fait qu'ils ne peuvent être de nouveau touchés au même endroit qu'après un certain stage d'interruption.

² Semaines ou par semaine.

³ Le viatique et les secours de chômage se complètent.

Fédération des	Nombre des sections	Nombre des localités	Nombre des membres en 1908	Nombre des fonctionnaires permanents		Journaux			Montant des cotisations par semaine (y compris les cotisations aux sections)				
				Fonction. Centr. et régionaux	des sections	Nombre	Nombre des numéros par année	Nombre des langues	Membres masculins	Membres féminins	Ire classe	II ^{me} classe	III ^{me} classe
Relieurs	15	15	628	—	—	1	26	2	Fr. 1.—	Fr. —	Fr. —	Fr. —	Fr. —
Coiffeurs	13	13	260	—	—	1	24	1	0.60	—	—	—	—
Ouvriers d. Communes et de l'Etat	24	14	1,813	1	—	1	12	2	par mois 0.80	par mois 0.80	—	—	—
Ouv. auxiliaires d. arts graphiques	15	15	1,083	—	—	1	24	2	0.20	0.20	0.30	{ cotisation supplém. p. la caisse de maladie.	
Ouvriers sur bois	101	101	6,879	2	1	2	52	3	0.50	0.25	0.30	{ cotisation supplém. p. la caisse de maladie.	
Chapeliers	5	5	220	—	—	se servent des journaux de l'étranger			—	—	0.40	0.20	—
Ouvriers de l'alimentation . . .	64	47	4,158	4	—	2	24	2	—	—	0.50	0.40	0.30
Ouvriers sur cuir	26	26	1,204	1	—	1	12	1	—	—	0.20	0.35	0.50
Lithographes	12	12	632	1	—	1	52	2	1.80	—	—	—	—
Peintres et plâtriers	54	49	3,166	2	1	1	26	3	0.50	—	—	—	—
Maçons et manœuvres	62	53	2,541	2	—	2	52	2	35 à 75 ct.	—	9 classes		
Métallurgistes	99	80	13,821	6	7	2	52	3	0.50	0.25	0.30	{ cotisation supplém. p. la caisse de maladie.	
Tailleurs et couturières	35	32	1,973	1	—	1	24	2	0.40	0.20	—	—	—
Travailleurs de la pierre	62	41	1,774	1	1	1	26	3	—	0.15	0.25	0.30	0.35
Travailleurs de l'industrie textile	123	94	7,863	4	—	1	26	2	—	—	0.10	0.15	0.25
Ouvriers du transport	16	12	1,124	1	—	1	52	1	—	—	—	—	—
Typographes	22	22	3,045	1	2	1	52	1	2.—	—	—	—	—
Trav. de l'industrie horlogère	88	52	13,668	2	—	1	52	2	par mois 1.— à 1.20	—	—	—	—
Ouvriers charpentiers	43	43	1,330	1	—	1	26	1	—	—	0.40	0.50	0.60

de secours

Secours de chômage									Secours en cas de maladie								Secours en cas de décès	
Nombre de semaines donnant droit au minimum	par jour		au minimum		au maximum		Nombre de semaines donnant droit au maximum	Nombre de semaines donnant droit au minimum	par jour		au minimum		au maximum		Nombre de semaines donnant droit au maximum	par cas		
	au minimum	au maximum	Nombre de jours	jusqu'au montant de	Nombre de jours	jusqu'au montant de			au minimum	au maximum	Nombre de jours	jusqu'au montant de	Nombre de jours	jusqu'au montant de		au minimum	au maximum	
	Fr.	Fr.		Fr.		Fr.			Fr.	Fr.		Fr.		Fr.		Fr.	Fr.	
1	52	1.—	1.75	40	40.—	40	70.—	208	26	2.—	4.—	90	180.—	90	360.—	52	—	—
2	52	1.—	2.—	30	30.—	30	60.—	208	4 26	1.—	2.—	30	30.—	30	60.—	208	—	—
3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	—	—	—	—	—	—	—	—	26	2.—	2.—	100	200.—	—	—	—	25.—	50.—
5	—	—	—	—	—	—	—	—	8	2.—	2.—	140	280.—	210	420.—	52	25.—	100.—
6	52	I. Cl. 0.75	II. Cl. 1.50	I. Cl. 36	I. Cl. 27.—	II. Cl. 36	II. Cl. 54.—	52	4 52	I. Cl. 0.75	II. Cl. 1.50	I. Cl. 36	I. Cl. 27.—	II. Cl. 36	II. Cl. 54.—	52	—	—
7	52	1.—	1.—	40	40.—	60	60.—	260	4 52	1.—	1.—	40	40.—	60	60.—	260	—	—
8	—	—	—	—	—	—	—	—	52	0.70	1.80	42	29.40	70	126.—	156	8.—	40.—
9	52	1.50	3.—	36	81.—	72	189.—	156	26	4.50	4.50	183	823.50	—	—	—	200.—	300.—
10	—	—	—	—	—	—	—	—	52	25.—	210.—	25	25.—	210	100.—	312	50.—	100.—
11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	3 52	2.—	2.—	21	42.—	38	76.—	260	13	1.—	2.—	45	90.—	180	270.—	52	20.—	100.—
13	—	—	—	—	—	—	—	—	52	23.—	27.—	24	12.—	212	84.—	520	50.—	100.—
14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40.—	130.—
15	—	—	—	—	—	—	—	—	52	2 2.50	2 4.50	26	15.—	210	45.—	208	—	—
16	52	25.—	27.—	2 5	25.—	2 7	49.—	156	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17	75	2.50	2.50	70	175.—	—	—	—	13	5.—	5.—	78	390.—	312	51560.—	52	50.—	650.—
18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19	3 40	1.—	1.50	42	42.—	42	63.—	156	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

* Les secours de chômage et les secours de maladie se complètent.

* Pendant 3 années consécutives.

* Seulement en hiver (du 1er novembre au 1er mars).

Comparaison des dépenses principales des fédérations syndicales suisses, pendant

Tab. IX Fédération des	Totaux des dépenses			Administration, y compris les im- primés, à l'excep- tion du journal				Augmentation de ou diminution de 1906 à 1908	Délégations et propagande				Augmentation de ou diminution de 1906 à 1908
	1906	1907	1908	1906	1907	1908	Moyenne des 3 ans		1906	1907	1908	Moyenne des 3 ans	
	Fr.	Fr.	Fr.	%	%	%	%		%	%	%	%	
1. Relieurs	3,696.95	9,993.66	21,208.56	9,2	10,2	7,7	9,0	— 1,5	1,3	8,5	1,9	3,9	+ 0,6
2. Coiffeurs	1,515.55	?	6,987.10	50,5	—	9,6	16,9	— 40,9	3,3	—	5,4	5,0	+ 2,1
3. Ouv. d. Communes et d. l'Etat	1,584.—	1,749.45	5,171.—	12,2	4,1	35,6	24,3	+ 23,4	—	—	7,8	—	—
4. Ouv. auxiliaires d. arts graph.	6,816.—	9,960.—	19,717.09	13,5	9,3	5,4	8,0	— 8,1	2,2	3,5	1,4	2,4	— 0,8
5. Ouvriers sur bois	115,639.75	143,318.58	180,674.14	4,2	8,2	8,6	7,4	+ 4,4	0,9	1,8	1,2	1,3	+ 0,3
6. Chapeliers	1,560.66	1,578.73	1,219.29	16,5	27,2	31,0	24,4	+ 14,5	12,1	30,4	7,8	17,6	— 4,3
7. Ouvriers de l'alimentation . .	39,684.76	44,492.95	60,755.53	16,5	22,8	30,8	24,4	+ 14,3	1,5	6,3	4,0	4,0	+ 2,5
8. Ouvriers sur cuir	9,409.71	14,297.75	16,552.36	13,4	14,4	27,6	19,4	+ 14,2	5,0	5,4	7,4	6,1	+ 2,4
9. Lithographes	25,330.29	26,405.79	38,980.63	17,0	17,5	18,4	18,1	+ 1,4	—	—	2,1	—	—
10. Peintres et plâtriers	34,814.47	64,350.87	51,961.16	10,8	7,7	27,0	15,1	+ 17,8	2,0	3,4	2,7	3,1	+ 0,5
11. Maçons et manœuvres	?	?	27,250.38	—	—	35,9	—	—	—	—	29,5	—	—
12. Métallurgistes	238,222.16	303,089.73	385,723.66	6,46	7,1	14,0	9,7	+ 7,6	2,3	3,1	2,9	2,7	+ 0,6
13. Tailleurs et couturières . . .	18,549.91	34,686.56	43,564.06	17,8	14,2	9,5	12,8	— 8,3	15,0	8,7	4,1	7,9	— 9,9
14. Travailleurs de la pierre . . .	21,484.73	22,967.22	20,383.91	28,5	27,0	27,3	24,6	— 1,2	3,5	2,8	8,9	4,9	+ 5,4
15. Travaill. d. l'industrie textile	26,458.94	57,409.14	112,880.55	20,2	12,3	13,4	14,0	— 6,8	14,3	2,2	1,4	3,4	— 12,9
16. Ouvriers du transport	?	?	5,358.02	—	—	25,6	—	—	—	—	13,8	—	—
17. Typographes	182,546.91	197,623.06	236,297.11	4,8	4,9	7,5	5,9	+ 2,7	1,1	1,3	0,3	1,0	— 0,8
18. Trav. d. l'industrie horlogère	70,783.98	72,738.55	71,860.77	5,28	16,3	19,8	13,8	+ 14,6	4,9	2,9	6,7	4,8	+ 1,8
19. Ouvriers charpentiers	30,741.80	29,094.14	18,288.96	13,9	11,1	24,1	15,2	+ 10,2	2,9	4,3	11,3	5,4	+ 2,5

III.

Mouvements — Grèves et lock-outs.

Malheureusement, il nous est impossible de traiter aujourd'hui ce domaine intéressant — le plus important de l'action syndicale — comme nous aurions voulu le faire.

Pour rendre un jugement exact de ce qu'une organisation syndicale produit sur le terrain des mouvements, il faut prendre à l'avance des mesures préparatoires, sur lesquelles nous devons encore nous mettre d'accord dans l'Union syndicale.

Ce serait trop osé que de tirer des conclusions ou de rendre des jugements déterminés, en nous basant sur les renseignements peu précis, obtenus longtemps après la fin des mouvements.

Les résultats et la marche des mouvements ne dépendent pas seulement des conditions économiques et des forces, mais aussi de la constitution et des conditions ou de l'état intérieur des organisations ouvrières et patronales qui se trouvent en présence l'une de l'autre.

Notre tâche devait donc se borner à réunir les renseignements obtenus à ce sujet, de sorte que l'on puisse avoir un aperçu général aussi complet que possible, et il reste aux comités centraux à comparer la marche de leur fédération respective à celle des autres fédérations. (Voir tab. X et XI).

Pour autant que les indications réunies dans les tab. X et XI peuvent nous renseigner, les fédérations affiliées à l'Union syndicale auraient eu 450 mouvements à soutenir en 1908, sur lesquels 99 ou 22% aboutirent à des grèves, éventuellement à des lock-outs. Environ 30,000 travailleurs auraient pris part à ces mouvements, sur lesquels 25,000, soit le 88% étaient syndiqués. En tout, 8000 personnes, soit le 26% de l'ensemble des participants aux mouvements ont pris part aux grèves ou lock-outs, parmi ces 8000 on compte 719 femmes (le 9% du nombre des participants) et 6000 syndiqués, soit le 75%.

Quant aux causes des mouvements (revendications), nous pouvons constater suivant le tab. XI que, pour la moitié des cas, il s'agissait de la réduction, éventuellement de la résistance contre la prolongation de la journée de travail, et en même temps, de questions de salaires.

Pour autant que nous sommes renseignés sur l'issue des mouvements, ces derniers auraient réussi dans 170 cas, ils auraient eu un succès partiel dans 103 cas, et dans 80 cas, ils ont échoué, pendant que 36 cas n'étaient pas encore liquidés à la fin de l'année.

Il nous manque ici les résultats des nombreux mouvements et conflits des ouvriers horlogers, puis, les renseignements fournis par certaines autres fédérations sont vagues et parfois très superficiels. Ainsi notre exposé ne représente qu'une partie qui, dans sa forme, ressemble à ce qu'il nous faudrait établir.

les années 1906, 1907 et 1908, en proportion des sommes totales des dépenses.

	Journal				Augmentation ou diminution de 1906 à 1908	Grèves, lock-outs et représailles				Augmentation ou diminution de 1906 à 1908	Autres secours (viatique, chômage, maladie, etc.)				Augmentation ou diminution de 1906 à 1908	L'ensemble des dépenses représentée en pour cent des recettes totales				Augmentation ou diminution de 1906 à 1908
	1906	1907	1908	Moyenne des 3 ans		1906	1907	1908	Moyenne des 3 ans		1906	1907	1908	Moyenne des 3 ans		1906	1907	1908	Moyenne des 3 ans	
	%	%	%	%		%	%	%	%		%	%	%	%		%	%	%	%	
1	38,4	31,8	8,5	18,4	-29,9	7,4	5,1	1,9	3,4	-5,5	31,3	25,5	65,8	52,1	+34,5	58,7	62,4	69,1	65,8	+10,4
2	13,1	—	18,0	18,0	+4,9	11,5	—	23,0	21,0	+9,5	9,0	—	12,7	12,0	+3,7	92,2	—	150,0	135,0	+58,2
3	—	—	11,1	—	—	47,8	51,5	19,9	31,6	-27,9	41,85	—	—	—	—	51,5	47,2	101,4	71,6	+49,9
4	4,4	19,0	10,8	9,4	+6,4	—	—	1,0	—	—	79,0	60,4	77,0	75,3	-2,0	87,0	73,0	97,7	88,5	+10,7
5	14,5	9,9	9,5	10,9	-5,0	49,7	46,3	44,9	47,2	-4,8	0,4	11,0	22,2	13,0	+21,8	91,2	113,2	101,8	100,8	+10,6
6	22,1	23,2	23,0	22,7	+0,9	26,3	—	22,0	15,4	-4,3	18,5	19,1	16,8	18,2	-1,7	75,4	61,0	30,5	50,4	-44,9
7	10,8	5,4	8,9	8,3	-1,9	44,1	44,5	26,3	36,7	-17,8	17,6	15,5	22,2	18,8	+4,6	98,5	82,2	91,1	85,7	-6,4
8	13,8	17,6	12,8	14,7	-1,0	40,7	5,2	7,0	14,3	-33,7	17,0	41,3	43,8	37,1	+26,8	88,8	86,1	100,8	92,1	+12,0
9	9,5	11,5	8,0	9,3	-1,5	22,4	11,6	8,8	13,4	-13,6	52,8	57,0	62,4	58,1	+9,6	57,7	53,3	72,9	61,7	+15,2
10	4,2	5,15	8,5	6,0	+4,3	71,0	73,3	35,8	59,8	-35,2	10,7	10,2	23,2	14,8	+12,5	72,6	98,4	75,4	83,9	+2,8
11	—	—	9,7	—	—	—	—	19,5	—	—	—	—	3,32	—	—	—	—	92,5	—	—
12	10,9	9,0	8,0	9,2	-2,9	35,8	33,4	28,4	32,0	-7,4	34,0	38,5	41,7	38,0	+7,7	90,6	81,0	104,0	92,0	+13,4
13	15,6	8,9	10,3	10,8	-5,3	37,2	55,8	60,5	54,3	+23,3	13,8	8,6	31,5	9,5	+17,7	90,7	123,7	100,0	105,3	+9,3
14	13,9	15,5	13,3	16,0	-0,6	35,7	34,7	11,5	27,7	-24,2	8,9	11,0	18,4	12,6	+9,5	106,8	81,9	93,8	92,6	-13,0
15	27,0	15,1	5,7	11,3	-21,3	9,4	17,0	77,7	50,9	+68,3	0,3	2,3	2,2	2,0	+1,9	76,7	99,7	113,3	102,0	+36,6
16	—	—	55,3	—	—	—	—	10,0	—	—	—	—	3,7	—	—	—	—	77,4	—	—
17	4,1	4,9	5,9	5,1	+1,8	0,6	0,02	0,4	0,3	-0,2	88,0	87,5	85,1	86,7	-3,1	70,7	68,0	79,1	72,7	+8,6
18	—	7,9	35,2	21,5	—	58,0	62,1	20,0	47,0	-38,0	0,6	5,1	8,4	4,7	+7,8	97,4	69,0	74,4	77,4	-20,0
19	11,0	6,5	13,7	9,9	+2,7	50,1	47,0	0,2	37,6	-49,9	4,7	5,9	46,7	15,0	+42,0	98,6	90,9	67,0	86,3	-31,6

Aperçu général des indications données par les fédérations syndicales sur les mouvements, grèves et lock-outs, pendant l'année 1908.

Fédération des	Nombre des mouvements				Nombre des		Nombre des participants aux								Total des journées perdues et payées par la fédération	Total des secours de grèves payés par la fédération			
	Total	De ce nombre étaient					Mouvements				Grèves et lock-outs								
		des grèves	des lock-outs	liquidés sans conflit	entreprises		endroits		Ouvriers		Ouvrières		Ouvriers					Ouvrières	
									Total	syndiquées	Total	syndiquées	Total	syndiquées				Total	syndiquées
Relieurs	6	1	—	4	38	6	208	178	120	50	3	3	—	—	84	199	—		
Coiffeurs	1	—	1	—	18	1	25	24	—	—	25	24	—	—	1,075	1,612	75		
Ouvriers des communes et de l'Etat	6	—	—	2	9	6	719	677	6	6	—	—	—	—	—	—	—		
Ouvriers auxiliaires des arts graphiques	1	—	—	1	40	1	300	?	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Ouvriers sur bois	49	23	3	23	667	50	4,902	4527	—	—	1677	1567	—	—	?	98,058	55		
Chapeliers	5	3	—	2	5	3	49	49	20	20	30	30	17	17	136	260	—		
Ouvriers de l'alimentation	85	8	3	71	209	86	2,127	1654	163	85	636	476	54	14	?	14,732	18		
Ouvriers sur cuir	14	2	—	12	261	12	1,013	680	289	61	297	268	—	—	558	1,060	10		
Lithographes	9	1	—	8	9	9	66	66	—	—	6	6	—	—	280	1,747	35		
Peintres et plâtriers	20	6	1	13	377	37	1,253	910	—	—	801	398	—	—	3,740	16,646	24		
Maçons et manœuvres	8	8	—	—	32	6	1,155	1155	—	—	1155	1155	—	—	14,850	7,416	26		
Métallurgistes	103	16	—	87	289	76	8,877	5126	—	—	889	783	—	—	39,132	101,898	65		
Tailleurs d'habits	23	7	1	15	?	36	1,156	?	65	?	864	?	65	?	10,424	26,358	35		
Tailleurs de pierres	35	8	—	27	90	37	1,134	1064	—	—	265	257	—	—	1,361	2,299	—		
Ouvriers du textile	15	1	2	12	15	12	736	498	941	575	300	300	575	325	?	98,500	—		
Ouvriers du transport	4	—	—	2	10	4	675	570	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Typographes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Trav. de l'ind. horlogère	61	4	—	20	50	21	4,025	4025	200	200	80	80	8	8	?	5,198	05		
Ouvriers charpentiers	5	—	—	5	?	?	323	?	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Total	450	88	11	304			28,743		1804		7028		719			375,986	48		

Les causes et les résultats des mouvements

Tab. XI Fédération des	Introduction ou revision de tarifs ou conventions de travail, ou leur application			Réduction des heures de travail ou résistance contre la prolongation de la journée de travail			Augmentation des salaires ou résistance contre leur diminution		
	Nomb. des cas	Nomb. d'entre-prises	Nomb. des ouvriers	Nomb. des cas	Nomb. d'entre-prises	Nomb. des ouvriers	Nomb. des cas	Nomb. d'entre-prises	Nomb. des ouvriers
1. Relieurs	1	30	160	3	8	177	2	8	174
2. Coiffeurs	1	18	25	1	18	25	1	18	25
3. Ouvriers des communes et de l'Etat	2	4	440	3	5	482	5	9	671
4. Ouvriers auxiliaires des arts graphiques	1	40	300	1	40	300	1	40	300
5. Ouvriers sur bois	9	13	181	20	404	2,738	33	439	3,226
6. Chapeliers	—	—	—	—	—	—	5	5	69
7. Ouvriers de l'alimentation	23	138	1064	20	141	1,089	27	142	1,263
8. Ouvriers sur cuir	6	221	429	10	223	924	12	225	1,174
9. Lithographes	3	3	35	4	4	15	4	4	15
10. Peintres et plâtriers	19	372	1138	17	362	1,105	18	364	1,118
11. Maçons et manœuvres	1	1	35	1	17	195	4	28	885
12. Métallurgistes	5	56	289	35	152	1,818	60	168	4,018
13. Tailleurs et courturières	1	?	542	1	?	542	22	?	1,006
14. Travailleurs de la pierre	14	38	485	14	38	485	11	37	409
15. Travailleurs de l'industrie textile	2	2	114	2	2	114	13	13	1,617
16. Ouvriers du transport	—	—	—	4	?	675	4	?	675
17. Typographes	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Travailleurs de l'industrie horlogère	1	2	25	60	48	4,200	60	48	4,200
19. Ouvriers charpentiers	5	?	323	5	?	323	5	?	323
	94		5585	201		15,207	287		21,168

Il s'agira de perfectionner ce que nous avons essayé de faire, un aperçu général de l'activité des fédérations syndicales en Suisse, sur le domaine des luttes économiques.

L'Union suisse des fédérations syndicales aura une tâche urgente à accomplir pendant l'année 1910, ce sera de mettre d'accord les fédérations pour établir une statistique sérieuse et un service de rapport plus parfait sur

Le contrat de tarif et le développement du droit.

(Fin.)

L'organisation syndicale ne peut supprimer qu'en partie la pression économique qui pèse sur l'ouvrier et qui l'oblige à aller travailler chez un patron. Elle ne peut pas, non plus, empêcher la disparition successive des anciennes méthodes de production et leur remplacement par la production collective des grands établissements. La preuve nous est donnée par le peu de succès qu'ont généralement les tendances corporatives des vieilles associations syndicales, et par le remplacement de ces dernières par les fédérations industrielles, au fur et à mesure que le développement industriel progresse.

Par contre, une organisation syndicale un peu sérieuse, sera capable de libérer l'ouvrier de l'obligation d'accepter individuellement un contrat de salaire, dont le patron peut imposer presque toutes les dispositions.

L'organisation syndicale, en mettant à la disposition de chaque membre la somme totale des forces réunies par l'ensemble des membres, permettra à l'ou-

vrier d'exiger des conditions favorables, au cas, où il doit s'engager par un contrat de travail, ou simplement un tarif avec son patron. C'est ainsi que l'action syndicale rend au contrat de travail son caractère de contrat libre et à l'ouvrier contractant la possibilité de se libérer des engagements qui lui paraissent désavantageux. De ce fait, l'organisation syndicale de l'ensemble des ouvriers est devenue la condition élémentaire de la liberté (relative, bien entendu) pour l'ouvrier d'établir les dispositions constituant le contrat de travail.

Mais, il ne faut pas s'imaginer que l'ouvrier devienne absolument libre de s'engager ou non par contrat au travail, simplement, parce qu'il a le droit de recourir à l'appui financier de la caisse syndicale. Non.

A la place du fouet patronal, la faim, nous voyons apparaître la conscience de l'intérêt commun de l'ensemble des ouvriers, et chaque ouvrier syndiqué se rend parfaitement compte de l'impossibilité qu'il y a de vivre aux dépens de l'ensemble, jusqu'au moment, où les patrons renoncent au profit de la main-d'œuvre. Cependant, il y a une différence notoire entre les deux formes de l'obligation pour l'ouvrier de contracter des engagements.

des fédérations syndicales en 1908.

	Placement ou perfectionnement des installations hygiéniques			Résistance contre les représailles. Renvois de contremaîtres			Autres motifs			Total			Succès	Succès partiels	Sans résultats	Non liquidés à fin 1908
	Nomb. des cas	Nomb. d'entreprises	Nomb. des ouvriers	Nomb. des cas	Nomb. d'entreprises	Nomb. des ouvriers	Nomb. des cas	Nomb. d'entreprises	Nomb. des ouvriers	Nomb. des cas	Nomb. d'entreprises	Nomb. des ouvriers	Nomb. des cas	Nomb. des cas	Nomb. des cas	Nomb. des cas
1	—	—	—	2	2	31	2	2	31	6	38	328	2	2	2	—
2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	18	25	—	—	1	—
3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	9	725	—	2	—	4
4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	40	300	—	—	1	—
5	—	—	—	10	10	188	2	253	1432	49	667	4,902	21	20	8	—
6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	5	69	5	—	—	—
7	9	11	495	41	41	325	7	9	196	85	209	2,290	42	10	20	13
8	—	—	—	1	1	68	3	36	520	14	261	1,302	5	6	3	—
9	—	—	—	4	4	23	—	—	—	9	9	66	8	1	—	—
10	—	—	—	—	—	—	1	5	55	20	377	1,253	5	1	3	11
11	4	28	680	4	4	335	2	2	275	8	32	1,155	4	—	4	—
12	8	8	315	19	19	3558	42	142	3123	103	289	8,877	47	24	25	7
13	—	—	—	1	1	15	—	—	—	23	?	1,221	3	16	1	—
14	—	—	—	6	6	97	4	9	143	35	90	1,134	18	96	10	1
15	—	—	—	—	—	—	2	2	60	15	15	1,677	9	4	2	—
16	—	—	—	—	—	—	4	?	675	4	?	675	—	4	—	—
17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	61	50	4,225	?	?	?	?
19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	?	323	1	4	—	—
	21		1490	68		4640	69		6510	450		30,547	—	—	—	—

les mouvements, grèves et lock-outs. A part cela, nous avons l'intention de compléter notre œuvre, par la publication d'un rapport spécial sur les mouvements et luttes économiques en Suisse, pendant les dernières années.

Cette tâche importante s'accomplira au fur et à mesure que le temps et les moyens disponibles nous le permettront.



La première forme est basée uniquement sur l'infériorité économique de l'ouvrier vis-à-vis du patron. L'ouvrier isolé ne possédant rien, a besoin du patron pour pouvoir travailler, afin de gagner de quoi vivre, ne serait-ce que médiocrement. Dans ce cas, l'ouvrier devra subir toute la supériorité économique du patron qui pèsera plus ou moins lourd, suivant les proportions entre l'offre et la demande de la main-d'œuvre.

Dans le second cas, l'intérêt commun des membres du syndicat est un stimulant qui suffit pour décider l'ouvrier de s'engager à un travail et ainsi, le capitalisme perd sa fonction historique-économique de l'union des producteurs pour le travail collectif dans les grands établissements. Les ouvriers, membres du syndicat, ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs, et le syndicat étant composé que d'ouvriers, l'obligation à l'engagement au travail se trouve basée sur les intérêts communs des ouvriers, assurant à chaque ouvrier la plus grande faculté possible de travailler pour ses propres intérêts.

L'activité de l'organisation syndicale modifie passablement le caractère du contrat de travail. Théoriquement, l'ouvrier syndiqué serait moins libre que « l'ouvrier libre » (en théorie) de la société manchesterienne, mais dans la pratique, c'est justement le contraire

qui se produit. La forme juridique du contrat de travail reste pour le moment la même, que ce contrat soit établi avec ou sans le concours du syndicat. Mais, avec l'extension et le développement de l'organisation syndicale, le fond ou la base de ces contrats change. A la place des besoins et des intérêts individuels qui n'ont à leur disposition que les forces d'un prolétaire isolé, ce sont des intérêts et besoins collectifs qui décident, et au service de la volonté commune des travailleurs syndiqués, il y a des forces qui représentent cent fois, mille fois, dix mille et cent mille fois la force du travailleur isolé, des forces qui dépasseront certainement celles du patronat réuni, dès que la classe ouvrière sera sérieusement organisée partout.

Malgré que le contrat privé sur les louages de service continue d'exister en apparence, nous n'avons plus affaire aux rapports directs entre deux personnalités, malgré que le contrat conserve sa forme individuelle, les motifs constituant les bases du contrat de travail ont un caractère collectif.

L'ouvrier, membre du syndicat, s'engage par contrat à travailler chez un patron, parce qu'il comprend que l'organisation syndicale n'est pas en état d'entretenir tous ses membres à la fois. Par contre, lorsque